

Fallait-il suspendre le cours du professeur Mercier ?

Contexte

Vendredi dernier, l'UCL suspendait les enseignements de Stéphane Mercier et entamait une procédure disciplinaire à son encontre. **Plus tôt dans la semaine**, l'université était interpellée suite à un cours et un écrit de M. Mercier sur l'avortement.

Oui

■ La vraie question qui se pose ici, c'est de savoir dans quelle mesure un débat se fait au bon endroit, puis s'il se fait de manière contradictoire, sur des bases académiques. Or, M. Mercier semble adopter davantage une posture de militant que d'enseignant.

Marc Lits

Pro-recteur à l'enseignement à l'Université catholique de Louvain (UCL).

Vendredi dernier, l'UCL annonçait publiquement qu'elle suspendait les deux cours de Stéphane Mercier et qu'elle entamait une procédure disciplinaire à son encontre. Pourquoi ?

Début de la semaine passée, l'UCL était interpellée au sujet d'une note sur le thème de l'avortement utilisée dans le cadre d'un cours et rédigée par M. Mercier. Quasi instantanément, l'affaire faisait grand bruit dans les médias. La décision de suspendre les cours de M. Mercier constitue avant tout une mesure d'ordre, pour ramener un peu de sérénité dans notre université. Par ailleurs, c'est un fait que des arguments présentés par cet enseignant invité nous posent question. On a aussi été saisi depuis lors par d'autres étudiants sur des propos qu'il aurait tenus et qui auraient un caractère homophobe. On est donc en train d'instruire un dossier. Il y a une procédure disciplinaire qui est ouverte, conformément au statut du personnel de l'UCL. Enfin, en fonction des résultats de l'instruction, il y aura une proposition qui sera faite au recteur, en vue de classer le dossier sans suite ou d'aboutir à une sanction.

Ce genre de procédure disciplinaire est-il courant ?

Ce n'est pas rare. Il arrive que des mesures disciplinaires soient prises par exemple à l'encontre de professeurs qui seraient coupables de plagiat ou de gestes déplacés vis-à-vis d'étudiants. Mais, ici, ce qui est inédit, c'est le bruit qu'il y a autour de l'affaire. Cela a fuité dans les médias presque

avant que nous-mêmes soyons avertis.

Cette affaire pose question : au nom de la liberté académique, un professeur d'université peut-il exprimer ses opinions lorsqu'il donne cours ?

Il ne s'agit pas de se demander si un professeur a le droit ou non de débattre de l'avortement ou d'avoir une position tranchée. Ce serait absurde de dire qu'aucun professeur ne peut avoir d'opinion, parce qu'on est toujours positionné d'une certaine manière. En tant que citoyens, nos professeurs votent et pas tous pour le même parti. Il y a des professeurs qui ont aussi des convictions religieuses et philosophiques différentes. C'est heureux, c'est ce qui fait le pluralisme d'une université.

Donc, le débat sur le droit à l'avortement doit avoir lieu. C'est le rôle d'une université d'instruire toute une série de dossiers sensibles. Je prends un autre cas : le réchauffement climatique. Nous avons des professeurs qui font partie du Giec, qui sont très engagés pour dire qu'il faut agir. D'autres sont des climato-sceptiques. Et les deux se rencontrent dans l'université. Ici, la vraie question qui se pose, c'est davantage de savoir dans quelle mesure un débat se fait au bon endroit, puis s'il se fait de manière contradictoire, sur des bases académiques. C'est-à-dire avec une approche scientifique, qui présente tous les points de vue en présence, qui les documente et qui n'entre pas dans une logique militante unilatérale.

D'après vous, les cours de M. Mercier ne répondaient pas à ces critères ?

Je n'ai pas à me prononcer sur le fond du dossier. Mais on peut se demander si c'était une bonne idée d'instruire un débat sur l'avortement, lors d'un premier cours de philosophie avec des étudiants ingénieurs. Ensuite, on a le sentiment que M. Mercier assume une position extrêmement engagée et qu'il est plutôt dans une logique militante plus que dans une logique de débats. L'enseignant le dit d'ailleurs très clairement dans son texte : il a une position qui va dans un seul sens, et, très vite, il ajoute que les arguments qui vont à son encontre, tout le monde les connaît, et qu'ainsi il n'aurait pas besoin de les présenter. Mais ne doit-on pas toujours présenter les différents points de vue autour d'une question ?

N'est-ce pas étonnant que l'UCL se distancie de l'opinion de Stéphane Mercier sur l'avortement, alors que cette opinion est assez proche de celle de l'Eglise ?

Nous assumons notre héritage, notre histoire. Nous sommes inscrits comme université catholique et c'est très bien comme cela. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'avoir des débats contradictoires. De plus, nous savons bien qu'au sein de

l'Eglise, il n'y a pas d'unanimité sur la question de l'avortement.

Entretien : Baptiste Epicum

Réactions sur lalibre.be

De nombreux internautes ont réagi vivement à "L'affaire Mercier".

D'un côté, beaucoup s'indignent des propos anti-avortement de Stéphane Mercier, dont Véronique Delg. qui lui recommanderait à l'avenir de ne pas parler à la place des femmes.

De l'autre, certains avancent que M. Mercier a le droit de donner son opinion au nom de la liberté d'expression.

Non

■ Il serait temps de remettre l'église au milieu du village. Cette université a décidé de garder sa dénomination "catholique". Or, l'Eglise réprovoque l'avortement. Ce n'est pas Stéphane Mercier qui est choquant mais bien les autorités de l'UCL qui ne sont pas cohérentes avec ses valeurs.

Silvio Marcus Helmons

Professeur ém. de l'Université catholique de Louvain et ancien directeur du centre des Droits de l'homme de l'UCL.

Interpellées par une note "pro-life" utilisée dans le cadre d'un cours sur le thème de l'avortement, les autorités de l'UCL ont suspendu les cours de Stéphane Mercier (voir ci-contre). Est-ce une bonne décision ?

Je trouve cela assez raide. Je peux comprendre qu'on lui donne une admonestation mais pas suspendre ses cours. Dans le passé, j'ai assisté à des discussions pour un cas bien plus sérieux, une simple réprimande interne avait été donnée.

L'UCL lui reproche d'être davantage un militant qu'un stimulateur d'esprit critique. Qu'en pensez-vous ?

Vous me demandez de porter un jugement. Même s'il a manifesté dans son cours son opposition à l'avortement, il serait temps de remettre l'église au milieu du village. Nous ne sommes pas à l'ULB. N'oublions pas qu'après un large débat voici quelques années, l'UCL a décidé de maintenir le mot "catholique" dans sa dénomination. Un minimum d'orthodoxie et de cohérence s'impose dès lors. Le fait que l'Eglise catholique réprovoque l'avortement est de notoriété publique. On dit que Stéphane Mercier a choqué. N'est-ce pas la position de l'UCL qui est choquante quand elle dit "la note dont l'UCL a connaissance est en contradiction avec les valeurs portées par l'université. Le fait de véhiculer des positions contraires à ces valeurs dans le cadre d'un enseignement est inacceptable" ? Je crois justement que ce sont les autorités de l'UCL qui, aujourd'hui, ne respectent pas ces valeurs.

A-t-il outrepassé sa liberté académique ?

La liberté académique est fondamentale. Dans une université, il est nécessaire qu'on puisse

échanger et travailler autour de concepts parfois "borderline". Maintenant, de ce que je connais de l'affaire, il aurait mérité d'être plus nuancé et d'éviter d'assimiler l'avortement au viol. C'est incomparable et c'était inutilement provocateur.

Peut-on débattre de tout à l'université ?

Oui, de tout. Cela fait partie de l'enseignement universitaire qui doit former de vraies personnalités responsables. Nous sommes à une époque où les idées préconçues sont moins acceptées, par

conséquent il faut davantage justifier. Restreindre le cercle de la réflexion n'est pas une option pour développer l'esprit critique. C'est en se confrontant à de nombreuses idées et différents courants de pensée que les étudiants pourront faire la part des choses, bâtir tout au long de leur vie leur propre opinion et résister à toutes formes d'endoctrinement. Avoir le sens des responsabilités, c'est pouvoir juger par soi-même, loin du perroquet qui répète ce qu'on lui a fait ingurgiter. Aujourd'hui, la rapidité de propagation de ces fausses nouvelles - fake news - l'impose d'autant.

L'UCL rappelle que, "dans l'esprit de la loi dépénalisant l'avortement votée en 1990, elle respecte l'autonomie des femmes à poser ce choix, dans les circonstances précisées par le législateur".

Les propos de Stéphane Mercier ne se situent pas dans un enseignement juridique ou scientifique, mais dans une matière de philosophie et de morale où il y a de la place pour des nuances, voire des différences d'opinion. Dans l'Antiquité grecque, Sophocle nous enseignait à travers la tragédie d'Antigone. Refusant d'abandonner le cadavre de son frère aux charognards, elle l'enterme mais transgressant la volonté du prince, elle sera condamnée à mort. Est-ce parce qu'une autorité éditée une loi que cette dernière est légitime ? On s'interroge là-dessus en droit international ou en matière de sécurité. Peut-on aussi en débattre dans le cas présent ? Dans ma carrière, je me suis investi dans le domaine de la bioéthique. Beaucoup de cas sont limites. La philosophie voire l'éthique sont des espaces où une variété d'opinions est acceptable mais surtout discutable.

Derrière cette affaire, on devine un grand malaise au sein de l'UCL. Pourquoi d'après vous ?

Savez-vous qu'une conseillère spéciale du recteur de l'UCL pour la politique du genre vient d'être nommée ? La tendance vient des Etats-Unis, nous évoluons de plus en plus vers la vérité unique et le politiquement correct. Cela va à l'encontre de ce qu'on veut inculquer à des intellectuels.

Entretien : Thierry Boutte

"Il est de ma tâche en tant que philosophe de méditer librement sur le sens et la dignité de la vie"

Stéphane Mercier, chargé de cours à l'UCL

Participant dimanche à la "Marche pour la vie", il a ajouté "une université catholique devrait selon moi également défendre la dignité de la vie. Je crois que les étudiants universitaires sont parfaitement capables de penser de manière critique et de comprendre la valeur qu'a la liberté d'expression".